

28 octobre 2019

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2019 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 750 000 francs, soit:**

- **1 200 000 francs, destinés à la transformation de l'escalier extérieur existant et à la rénovation intérieure des deux étages de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève;**
- **410 000 francs, destinés à l'achat de mobilier et au déménagement des collections de la bibliothèque;**
- **140 000 francs, destinés au nouvel équipement informatique de la bibliothèque (bornes, écrans).**

**Rapport de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Cette proposition a été renvoyée le 15 mai 2019 à la commission des travaux et des constructions. Cette dernière, présidée par M. Alain de Kalbermatten, a traité cet objet lors de ses séances des 22 mai et 25 septembre 2019. Les membres de la CTC remercient M. Daniel Zaugg pour la qualité de sa prise de notes.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 francs, destiné à la transformation de l'escalier extérieur existant et à la rénovation intérieure des deux étages de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 410 000 francs, destiné à l'achat de mobilier et au déménagement des collections de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 410 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs, destiné au nouvel équipement informatique de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 140 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2023.

### **Séance du 22 mai 2019**

*Audition de M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M<sup>me</sup> Adriana Lascano Christe, architecte pour le département de la culture et du sport (DCS), M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe (DCS), M<sup>me</sup> Véronique Pürro, cheffe du Service des bibliothèques municipales (BMU), et M. Nelson Lopez, architecte mandataire*

M. Meylan indique que la Bibliothèque des Eaux-Vives se trouve au rez-de-chaussée et au premier étage d'un immeuble locatif, construit entre 1987 et 1989. D'une superficie de 600 m<sup>2</sup>, cette bibliothèque met à disposition 67 000 documents (adultes et jeunes).

M<sup>me</sup> Pürro précise que les espaces jeunesse et adultes sont disposés sur deux étages indépendants, qui communiquent uniquement par un escalier extérieur, et qui sont gérés par deux équipes différentes, formées respectivement de trois et quatre collaborateurs. A l'instar d'autres bibliothèques du réseau, la direction des BMU envisage de lier les deux niveaux. La création d'un site unique permettra de:

- fluidifier la circulation des usagers dans la mesure où certains ouvrages s'adressent autant aux adolescents qu'aux jeunes adultes (cf. la littérature Young Adult);
- constituer une seule équipe pour tout le site, ce qui facilitera la planification du personnel;
- générer un gain d'efficacité, qui pourra être consacré au développement des prestations;
- disposer de plus d'espace pour organiser des activités de médiation culturelle et des expositions.

M. Meylan ajoute que l'ensemble des locaux sera équipé d'un éclairage plus performant et moins énergivore. Les dégâts, dus à des infiltrations d'eau sur les faux plafonds, seront traités. L'escalier extérieur sera détruit et remplacé par un escalier intérieur. La façade sera fermée avec un vitrage isolant. Une entrée sera créée dans le vitrage existant et un monte-livres sera installé. Ces travaux permettront l'aménagement de bornes automatiques (facilitant l'autonomie des emprun-

teurs) et d'une borne externe, permettant le retour des documents à toute heure. Le coût total de la proposition s'élève à 1 750 000 francs. La Ville bénéficie d'une autorisation de construire en force. Le chantier pourrait démarrer rapidement après le vote du Conseil municipal. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour l'été 2020, après environ six mois de travaux.

### *Questions*

Est-il pertinent de lier les deux étages de cette bibliothèque, sachant que les adultes peuvent préférer lire dans le calme, à l'abri du bruit causé par les plus jeunes?

Ce projet répond-il à une demande du personnel?

Le personnel et le public de cette bibliothèque ont-ils été consultés lors de l'élaboration de ce projet?

M<sup>me</sup> Koelliker relève que la précédente direction des BMU avait souhaité mettre en œuvre ce projet, il y a une dizaine d'années. Mais, pris par d'autres projets, le DCS n'avait pas pu le concrétiser.

M<sup>me</sup> Pürro rappelle que les BMU développent de nouvelles prestations (gestion du service de renseignements InterroGE, actions de médiation, etc.) sans que le nombre des collaborateurs ait augmenté. Cette situation a amené le service à réorganiser autant que possible ses ressources humaines. Concernant le processus de concertation, le personnel est intégré aux discussions sur les nouveaux projets. Cela ne signifie pas forcément que ces projets (cf. l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité le dimanche) fassent l'unanimité au sein du service. Bien qu'une ouverture dominicale réponde à un souhait de la population, cette réforme n'a pas été soutenue par le personnel. Néanmoins, la majorité du personnel soutient la création d'un escalier interne, qui permettra d'éviter les problèmes de squattage et de saleté. L'installation d'une borne extérieure et d'un monte-livres répond également à des demandes de collaborateurs. Pour cette proposition (PR-1360), le service a fait son possible pour prendre en compte les desiderata du personnel et du public.

Ce projet prend-il en compte la problématique du bruit?

M<sup>me</sup> Lascano Christe le confirme, en indiquant que ce projet prévoit l'installation d'un plafond acoustique.

M. Meylan précise que cette problématique est toujours prise en compte dans les projets de la Ville. Il énonce que l'escalier intérieur ne prendra pas plus de place que l'escalier existant. La seule différence concerne son positionnement et le fait que le nouvel escalier sera protégé des intempéries.

La DPBA envisage-t-elle d'installer une pergola sur l'escalier extérieur?

M. Meylan répond que cette variante ne fonctionne pas.

Pourrait-on séparer les deux espaces par des portes pour juguler le bruit?

M. Lopez explique que le concept consiste, au contraire, à créer un lien entre les deux niveaux.

M. Meylan confirme que la liaison va dans le sens de la diversification des habitudes de lecture. Grâce au nouvel escalier, les usagers pourront se rendre d'un espace à l'autre sans avoir à sortir de la bibliothèque.

M<sup>me</sup> Pürro ajoute que le décloisonnement des espaces répond aux besoins des familles. Actuellement, certains parents laissent leurs enfants à l'étage jeunesse sans forcément se rendre à leur niveau (espace adultes).

### *Discussion*

Un commissaire dit n'être pas convaincu par le décloisonnement des espaces. Actuellement, la bibliothèque propose une zone adaptée aux enfants et les parents, dans l'espace adultes, peuvent lire dans le calme. Bien que les auditionnés aient expliqué que la création d'un site unique répondrait aux nouvelles habitudes de lecture, il trouve qu'il serait judicieux de connaître l'avis du personnel, des usagers de cette bibliothèque et des habitants du quartier sur cette transformation. C'est pourquoi il propose l'audition de représentants du personnel de la bibliothèque ainsi que celle de l'association des habitants des Eaux-Vives.

Une commissaire approuve l'audition du personnel, puisque le principal changement réside dans la formation d'une équipe unique, qui risque d'entraîner des répercussions pour l'un des deux responsables du site. Mais le personnel pourra-t-il s'exprimer librement sur ce projet?

Jugeant que la commission devrait suivre la hiérarchie, un commissaire s'opposera à l'audition du personnel. D'autre part, il regrette que le DCS change de fusil d'épaule à chaque changement de direction, et que ce projet ne corresponde plus au concept défini au moment de la création de la bibliothèque.

Estimant que la DPBA aurait pu mener ce projet à l'interne, un commissaire regrette que la Ville fasse appel à un mandataire externe pour installer un escalier.

### *Votes*

#### *Audition de représentants de l'association d'habitants des Eaux-Vives*

Cette audition est acceptée par 9 oui (2 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EàG, 1 UDC, 1 PLR), contre 4 non (2 PLR, 2 MCG) et 1 abstention (S).

### *Audition de représentants du personnel de la Bibliothèque des Eaux-Vives*

Cette audition est acceptée par 8 oui (2 PDC, 1 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 4 non (2 PLR, 2 MCG) et 2 abstentions (1 PLR, 1 UDC).

### **Séance du 25 septembre 2019**

Lors de la séance de la commission des travaux et des constructions du 18 septembre 2019, le président avait lu un courrier de M. Kanaan, qui précisait que la commission du personnel des bibliothèques municipales ne compte plus de représentants. Les membres de la CTC avaient alors décidé de n'auditionner ni des représentants d'associations du quartier ni d'effectuer de visite de la Bibliothèque des Eaux-Vives.

Une commissaire rappelle que l'idée de modifier l'escalier date de plus de dix ans, et que la jonction des deux étages permettra aux parents de laisser leurs enfants sans crainte dans les espaces qui leur sont dévolus.

Un commissaire – absent le 18 septembre – regrette que la commission ait décidé, la semaine précédente, de ne pas auditionner de représentants d'associations du quartier ni d'effectuer de visite de la Bibliothèque des Eaux-Vives. En effet, pour lui, si ce projet permettra de rationaliser le travail du personnel, il ne sera pas sans incidence pour les usagers de la bibliothèque. C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien ne pourra pas se prononcer sur cette proposition sans connaître l'avis de la population qui fréquente cette bibliothèque.

### *Vote sur l'audition de représentants de l'association des habitants des Eaux-Vives*

Cette audition est refusée par 6 non (3 PLR, 3 S) contre 6 oui (1 PDC, 2 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 1 Ve) et une abstention (MCG).

### *Discussion et prises de position*

L'unanimité de la commission souhaite procéder au vote de la proposition PR-1360.

Le Mouvement citoyens genevois, jugeant que ce projet facilitera le travail du personnel, votera donc en sa faveur.

Le Parti socialiste estime qu'une audition supplémentaire ne fera que ralentir la réalisation du projet. Il votera donc ce projet.

Le Parti libéral-radical considère que la Bibliothèque des Eaux-Vives mérite d'être rénovée, et que ce projet offre des avantages, parmi lesquels de varier les activités proposées dans cette bibliothèque.

Le Parti démocrate-chrétien constate que la commission n'a plus besoin de connaître l'avis de la population pour voter un projet! Dès lors, le politique l'emportant sur l'écoute des citoyens concernés, il optera pour l'abstention.

L'Union démocratique du centre tient également à connaître l'avis de la population. Néanmoins, le projet semble nécessaire, raison pour laquelle il votera en faveur du projet.

Le Mouvement citoyens genevois déplore que la problématique du bruit n'ait pas été approfondie. Estimant qu'il aurait été pertinent d'entendre l'avis des usagers de la bibliothèque à ce sujet, il s'abstiendra sur ce vote.

Le groupe Ensemble à gauche votera pour ce projet.

#### *Vote de la proposition PR-1360*

La proposition PR-1360 est approuvée à la majorité de la commission par 11 oui (1 Ve, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 PDC).

*Note de la rapporteuse: la proposition PR-1360 avec tous les détails (notice historique, exposé des motifs, description des travaux avec les plans et les coûts) peut être consultée sous l'adresse suivante: [https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx\\_displaycontroller\[tx\\_vgecm\\_objets\]=6938](https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller[tx_vgecm_objets]=6938)*